

Remarques du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-Rq-050

Séance du 15 novembre 2018

**Remarques sur le projet de plan de conservation des espèces patrimoniales
en plaines de Bièvre et du Liers.**

Lors de la séance du jeudi 15 novembre 2018, le CSRPN a examiné le projet de plan de conservation des espèces patrimoniales en plaines de Bièvre et du Liers.

Suite à cet examen, le CSRPN tient à souligner l'intérêt de la démarche engagée et formule les remarques suivantes sur le projet de plan de conservation :

- afin de vérifier que l'échelle du périmètre d'étude correspond à une population viable et d'étudier les éventuels échanges avec d'autres populations sur les sites environnants, le CSRPN préconise la mise en place de suivis génétiques (prélèvement de plumes dans les nids) ;
- au regard de l'implantation des différentes populations suivies, le CSRPN demande l'extension du zonage du plan sur les communes de Rives et Apprieu ;
- le CSRPN insiste sur l'importance d'afficher dès à présent dans le plan la nécessité de faire le choix de pratiques agro-environnementales et de rotations des cultures (luzerne, céréales...) favorables aux espèces, et d'encourager la conversion à l'agriculture biologique ;
- le recours aux Obligations Réelles Environnementales et au bail rural environnemental SAFER est à encourager afin de permettre aux propriétaires qui le souhaitent de contractualiser en fixant des garanties de conservation, de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

